

rendez-vous Agenda 21 scolaires

Synthèse des analyses des dispositifs d'accompagnement Agenda 21 scolaires par les collectivités

14 novembre 2012

Ce tableau synthétise les retours de témoignages des dynamiques territoriales d'accompagnement Agenda 21 scolaires, des constats de différents rapports d'analyse de collectivités, ou encore des échanges avec des collectivités adhérentes...*

PHASES	FREINS	PRECONISATIONS
Mise en place de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> .Démarche lourde qui suscite des craintes car l'implication des acteurs est importante. .Appréhension de l'appellation « Agenda 21 ». .Manque de moyens humains et de temps au niveau l'Education nationale. .Quand le rythme ou les objectifs sont imposés aux établissements. 	<ul style="list-style-type: none"> .Mise en place progressive d'une démarche « entre développement durable et Agenda 21 » (niveau moyen exigible, par exemple : mise en place d'un comité de pilotage, début de méthodologie). .Accompagner en priorité les établissements menant déjà des actions de développement durable, d'éco responsabilité, avec une volonté et une implication des proviseurs et gestionnaires pour porter une démarche globale. . Implication dès le début des chefs d'établissements, des élus, des autorités académiques (rectorat, DRAAF). . Mise en place de décharges horaires par l'Education nationale. .Réaliser un pré-accompagnement aux établissements souhaitant se lancer dans une démarche « Agenda 21 » (comme celui réalisé par le GRAINE en région Aquitaine) : il s'agit d'une « sorte d'audit » pendant 2 jours afin de vérifier la maturité de l'établissement pour entrer dans la démarche. .Signature d'une charte d'engagements réciproques entre l'établissement, la collectivité et les autorités académiques.
Ancrage territorial	<ul style="list-style-type: none"> .Manque de dialogue entre partenaires et cela nuit à la cohérence des projets et du territoire. .Prise de décision difficile quand les partenaires sont nombreux. . Distance géographique. .Nécessité d'un langage et d'une culture commune à l'Education nationale et aux collectivités (pour l'instant, A21 est lié aux collectivités et l'E3D à l'EN). 	<ul style="list-style-type: none"> .Développer une stratégie concertée Agenda 21 scolaire. .Importance de la formalisation de l'engagement de chacun par une charte. .Coordination entre les dispositifs de l'éducation nationale et ceux A21 scolaire : des réseaux régionaux (GRAINE, plateforme) pourraient intégrer le groupe de travail académique. . Coordination entre les différents dispositifs initiés par les collectivités. .Mutualisation et échanges : mise en réseau (établissements, collectivités, associations). . Pilotage régulier du dispositif doit être réalisé par les partenaires. .Créer une culture commune entre partenaires autour de formation et d'outils (par exemple, entre personnel de l'éducation nationale et techniciens de collectivités). . Réaliser des passerelles entre les éco-délégués et les Conseils des jeunes des collectivités engagées. . Engager des liens avec les acteurs et projets en cours sur le territoire. . Développer ces démarches dans les structures extra-scolaires. . Journées annuelles d'échanges et de mutualisation.

<p>Accompagnement associatif</p>	<p>.Associations pas toujours bien accueillies dans l'établissement.</p>	<p>.Laisser une liberté aux établissements de choisir leur mode d'accompagnement afin qu'ils ne considèrent pas l'association comme une instance de contrôle mais comme une aide méthodologique choisie. .Choix entre accompagnement pluriannuel (accompagnement global) ou ponctuel (actions spécifiques : groupes de travail, formations...) : l'établissement doit choisir son type d'accompagnement et ses objectifs également. .La collectivité ne choisit que le contenu de l'offre d'accompagnement avec les acteurs accompagnateurs. .Importance de la présence d'un tissu associatif dynamique sur le territoire et travail en réseau.</p>
<p>Mobilisation-Communication</p>	<p>.Pas toujours de dialogue avec les élus ou avec les proviseurs. .Difficile d'impliquer tous les élèves .Peu de communication sur le dispositif et les actions.</p>	<p>.Il faut une volonté politique des élus et des partenaires : avoir une vraie politique d'EDD votée par les élus, avec une convention-cadre EDD régionale qui priorise le travail auprès des scolaires. .Création de formation-action auprès des coordonnateurs. .Implication d'autant plus forte des élèves dans les collèges où il y a des éco-délégués. .Valorisation interne et externe des démarches d'établissement, des actions, du dispositif et des résultats (site, plaquette, journée de rencontre...) => communication adressée aux enseignants/communautés scolaires et aux partenaires. Valorisation au niveau national également (Comité 21, Assises...) => apporte un capital confiance aux enseignants et motiver les communautés scolaires, ainsi que les partenaires. . S'appuyer sur des établissements pilotes référents.</p>
<p>Reconnaissance Evaluation Labellisation</p>	<p>.L'évaluation n'est pas toujours prévue au départ ce qui la rend difficile. .Demande du temps.</p>	<p>.L'évaluation doit porter à la fois sur les démarches d'établissements, les actions et sur les partenaires associés aux dispositifs (associations, éducation nationale, collectivités), dans l'objectif d'une amélioration continue y compris des dispositifs partenariaux, pour favoriser l'adhésion de tous. .L'évaluation du dispositif peut être réalisée par une personne portant un regard extérieur (ex : stagiaire, CDD). .Trois types d'évaluation auto-évaluation des démarches en établissements auto-évaluation des dispositifs d'accompagnement évaluation par un tiers extérieur .Mettre en place une labellisation progressive.</p>
<p>Financement pour la mise en oeuvre de la démarche</p>	<p>.Les établissements ont peu de moyens financiers. .Financement surtout pour accompagnement méthodologique mais manque de finances pour mener les actions (achat de matériel, réalisation d'actions, financement d'intervenants ou de déplacement pour des visites de terrain...).</p>	<p>.Une collectivité soutient financièrement le projet de l'établissement ou les associations accompagnatrices. .Pour la mise en place d'actions, les établissements peuvent solliciter d'autres dispositifs (projet éducatif local, formation par exemple). .Les établissements peuvent développer des partenariats (financier ou autre) avec les acteurs de leur territoire pour des actions.</p>
<p>Pérennisation de la démarche</p>	<p>.La rotation des effectifs de l'établissement (enseignants, administration et élèves). .Essoufflement des acteurs pour continuer la démarche. .Difficile de conserver un partenariat avec les collectivités après une autonomisation des établissements sur le plan financier et technique. .Manque de visibilité de la démarche</p>	<p>. le pilotage/portage collectif avec un ou plusieurs référents est un levier au turn over. . Inscrire l'Agenda 21 dans le règlement intérieur (pas de durée limitée contrairement au projet d'établissement). .Elaborer « une mémoire » de la démarche (rédaction du projet ; fiches actions ; évaluation). .Pour pérenniser le dispositif incitatif (essentiel pour que l'établissement soit bien engagé), il faut trouver un équilibre entre les besoins de l'établissement et les orientations politiques de la collectivité. Le partenariat peut évoluer, mais la collectivité ne doit pas se désengager. .Prévoir une personne dédiée au sein de la collectivité (référent du dispositif).</p>

		<p>.Favoriser l'ancrage territorial : cela permet de développer les partenariats, liens avec structures périscolaires et donne une garantie de cohérence pour élèves.</p> <p>.Valoriser les partenariats donnant-donnant (ex : Aquitaine, avec université de Bordeaux : étudiants en stage aident les écoles).</p>
--	--	--

**Rappel : les collectivités accompagnent les établissements scolaires en fonction de leurs domaines de compétences respectifs. Elles interviennent en tant que propriétaire et responsable de l'entretien et des dépenses de fonctionnement de l'établissement ; recrute du personnel non enseignant (agents TEPLE).*

- ✓ L'Agenda 21 scolaire 2012 dans l'Oise : Bilan de trois années d'expérimentation menée avec les quatre collèges pilotes (octobre 2012) – *Conseil général de l'Oise*
- ✓ Enquête Agenda 21 scolaire, engagement d'une stratégie Agenda 21 scolaire en PACA : quels conditions et leviers nécessaires pour réussir ? (mission réalisée de mars à septembre 2011) – *Conseil régional de PACA*
- ✓ Etude sur la modélisation de l'Agenda 21 scolaire, niveau élémentaire (mai 2010) – *Communauté urbaine de Bordeaux et Centre régional décoénergétique d'Aquitaine*
- ✓ Analyse et retours d'expériences « Agenda 21 de collèges » 2007-2010 – *Conseil général de Gironde*
- ✓ Recensement des établissements éco-responsables de la *Région Rhône-Alpes* – Amis de Circée (2009)
- ✓ Etude « Diagnostic des démarches de développement durable dans les établissements scolaires du Tarn » - Promotion master 2 professionnel GSE-vert 2007-2008 du *Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion*